

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V. 105 Voeu relatif aux bibliothèques parisiennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'ouverture des bibliothèques le dimanche et en soirée est l'une de priorités en matière culturelle du Président de la République, comme annoncée durant la campagne présidentielle ;

Considérant que l'objectif est d'élargir davantage la fréquentation du premier réseau culturel français (16.500 points d'accès au livre et à la culture, qui ont accueilli en 2016 27 millions de personnes) à des moments où les concitoyens (étudiants, parents, enfants, etc.) disposent de temps libre ;

Considérant que cette ambition d'ouvrir davantage de bibliothèques s'est traduite, dès la loi de finances 2018, par une augmentation de l'aide apportée par l'Etat aux collectivités territoriales pour soutenir l'extension des horaires d'ouverture de leur bibliothèque (8 millions d'euros) ;

Considérant la mission d'ambassadeur de la lecture confiée par la Ministre de la Culture, Françoise Nyssen, à Erik Orsenna de l'Académie française le 31 juillet 2017, ayant pour but de porter cette ambition et sensibiliser les acteurs au rôle fondamental des bibliothèques dans notre société ;

Considérant que de septembre à décembre 2017, Erik Orsenna, accompagné par Noël Corbin, inspecteur général et ancien directeur des Affaires culturelles de Paris, a parcouru la France entière pour lui permettre de recueillir les attentes des parties prenantes (élus, professionnels des bibliothèques et usagers) et de mesurer le dynamisme des bibliothèques, en ville comme dans les territoires ruraux ;

Considérant que la journée professionnelle, organisée par la Ministre de la Culture le 9 avril prochain, permettra de mettre en oeuvre les préconisations d'Erik Orsenna, formulées dans le rapport « Voyage aux pays des bibliothèques » afin de transformer les bibliothèques en maisons de service public culturel de proximité ;

Considérant les propositions formulées autour de trois axes : ouvrir mieux et ouvrir plus, renforcer le rôle des bibliothèques dans l'accès à toutes les pratiques culturelles et faire plus contre les fractures de la société ;

Considérant l'audition d'Erik Orsenna par la Commission des Affaires Culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale à la médiathèque Louis Aragon de Rosny-sous-Bois le 7 mars 2018 mettant en lumière l'importance d'ouvrir davantage les bibliothèques ;

Considérant la pétition lancée en 2014 par l'association Bibliothèques sans frontières (BSF) pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques en France, qui a recueilli près de 12.000 signatures ;

Considérant que la Ville de Paris est riche de son réseau de bibliothèques municipales comme l'attestent les 72 bibliothèques municipales dont 52 de prêt, 16 médiathèques, 15 patrimoniales et spécialisées, ouvertes de 10 h à 18 h/19 h en semaine, ce qui correspond à des horaires restreints et peu accessibles pour une partie de la population (salariés, jeunes, étudiants, familles...) ;

Considérant que les chiffres montrent bien l'attrait des Parisiens pour les livres : 300.000 inscrits, 13.33 millions de prêts par an, etc. et que ceux-ci pourraient être bien plus importants avec des horaires élargies et des publics plus diversifiés ;

Considérant qu'aujourd'hui, seulement quelques-unes d'entre elles sont ouvertes le dimanche de 13h à 18h à l'instar des bibliothèques François Truffaut (1er), Françoise Sagan (10e) ou la médiathèque Marguerite Duras (20e) ;

Considérant que la Ville souhaite permettre une offre culturelle publique de qualité à la fois adaptée aux rythmes des Parisiens et respectant la qualité de vie et des conditions de travail des agents de la mairie ;

Considérant donc qu'un nombre réduit de Parisiens ont accès aux livres des bibliothèques de la Ville de Paris au regard de l'incompatibilité des horaires et que l'ouverture élargie des horaires serait un axe de modernisation du service public au niveau de l'accueil ;

Considérant nonobstant que Paris jouit sur son territoire de grandes bibliothèques nationales ouvertes le dimanche à l'instar de la BNF ou de la BPI, qui sont soit payante, soit surchargée ;

Considérant que les bibliothèques municipales de Paris ouvrent 38 heures en moyenne, que la Bibliothèque publique d'information au Centre Pompidou ouvre 60 heures, alors qu'en comparaison, les bibliothèques sont ouvertes 98 heures à Copenhague, 84 heures à Amsterdam, 78 heures à Londres ;

Considérant qu'il faut une complémentarité des offres, mêlant bibliothèques nationales et locales pour donner accès à la diversité des ouvrages, des lieux, qui n'ont pas obligatoirement la même mission à l'instar de la signature d'une convention cadre de partenariat entre la BNF et les bibliothèques de la Ville de Paris en 2015 ;

Considérant l'approbation du nouveau règlement des bibliothèques municipales en 2016 ;

Considérant le vœu relatif au devenir du réseau des bibliothèques et médiathèques parisiennes déposé par le groupe Ecologiste, adopté en novembre 2016, mettant notamment en avant la nécessaire évolution et adaptation des bibliothèques (nouveaux usages, horaires, maillage territorial) ;

Considérant le vœu relatif à la formation du personnel des bibliothèques de la Ville de Paris à l'éducation à l'image, déposé par Fadila Mehal, adopté en février 2015 ;

Sur proposition de Fadila MEHAL et des élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris,

Emet le voeu :

- Qu'un groupe d'études, rassemblant l'ensemble des groupes politiques et des directions concernées, soit créé, chargé de travailler sur la question des bibliothèques à Paris au regard des préconisations conclusives d'Erik Orsenna ;
- Qu'à l'occasion de ces études, la question de l'éducation aux médias, à l'image, aux informations soit développée dans les bibliothèques et les ateliers.